



Syndicats d'énergie et production d'énergies renouvelables : comment définir la compétence statutaire et quelles relations financières avec les membres ?

Date : Jeudi 14 décembre 2023 - 9h30 à 12h (heure métropolitaine)

Durée : 2,5 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Tarif : 375 € HT, soit 450 € TTC, par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

Les syndicats d'énergie sont, de fait, des acteurs locaux incontournables de la production d'énergie renouvelable. Mais, au regard de la variété des actions mises en œuvre dans ce domaine, cette formation est l'occasion de faire un point sur le cadre juridique propre à cette compétence et sur les flux financiers qui peuvent être mis en place avec les membres.

- I. Compétence relative à la production d'énergie renouvelable : tentative d'identification
 - I.A. Identification des compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements
 - I.B. Confrontation entre les pratiques des syndicats et les compétences prévues par la loi
 - I.C. Préconisations relatives à la rédaction statutaire de la compétence
- II. Règles applicables aux flux financiers avec les membres
 - II. A. Qualification de SPIC et incidences
 - II. B. Fonds de concours
 - II.C. Les contrôles

OBJECTIFS

- Savoir déterminer les contours de la compétence relative à la production d'énergie renouvelable susceptible d'être exercée par les syndicats d'énergie au regard du cadre juridique
- Savoir identifier les éventuelles évolutions statutaires nécessaires et/ou opportunes
- Savoir faire le point sur les flux financiers possibles avec les membres

PUBLIC CONCERNE

Au sein des syndicats d'énergie et de leurs membres : services juridiques, services en charge de la production des ENR, services financiers, direction générale.



PRÉREQUIS

Connaissances juridiques minimales en droit de l'énergie et en droit de l'intercommunalité.

INTERVENANTES



Marianne Hauton

Avocate directrice de SEBAN & ASSOCIES



Margaux Davrainville

Avocate directrice de SEBAN & ASSOCIES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Quiz
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé